Le SMIG, une conquête sociale très discutée

En 1950, l'État entend assurer à tous les salariés une rémunération minimale, indépendamment de leur profession et de leur secteur d'activité, et la France se dote d'un *salaire minimum interprofessionnel garanti*, le SMIG.

Son montant est fixé pour la première fois dans un conseil des ministres qui se tient à Rambouillet le 23 août 1950.

Je reviens ici sur l'histoire de ce qui deviendra en 1970, le SMIC, qui reste aujourd'hui un élément essentiel du droit du travail et suscite toujours des débats passionnés.



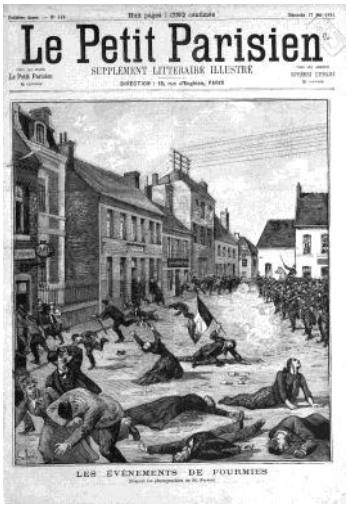
revendications de novembre 2026

Avant le SMIG

Jusqu'au début du XXème siècle le montant du salaire était librement fixé, selon le jeu de l'offre et de la demande. Avec l'individualisme libéral de la Révolution de 1789, et les besoins du capitalisme naissant, une intervention de l'Etat dans ce domaine était inimaginable.
La loi Le Chapelier interdit en 1791 les coalitions, les corporations et les grèves, au nom de la liberté du travail et de l'interdiction de corps intermédiaires entre l'individu et l'État.

Or, avec la révolution industrielle, des milliers de paysans échappent à la misère du monde agricole pour subir celle du monde ouvrier et n'ont donc aucun moyen pour résister collectivement aux abus de certains employeurs. L'exode rural, les concentrations ouvrières, les journées de travail interminables, le travail des enfants et l'insalubrité des logements font apparaître une pauvreté nouvelle : celle de personnes qui travaillent, mais ne parviennent pas à vivre décemment.

Le grand public découvre les bas-fonds de Paris, les taudis, les enfants abandonnés, les ouvriers pauvres et les mécanismes de l'exploitation, dans le feuilleton d'Eugène Sue (*les Mystères de Paris*, 1842-1843) ou dans *les Misérables* de Victor Hugo (1862). Les peintres (Millet, Daumier, Courbet...) montrent la dureté du travail manuel, et les inégalités de la société... Et l'étude que Louis-René Villermé publie en 1840 (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie)* réalise pour la première fois une analyse scientifique approfondie de la misère et de ses conséquences physiques et morales.


Le Petit Parisien
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
LES ÉVÉNEMENTS DE FOURMIES

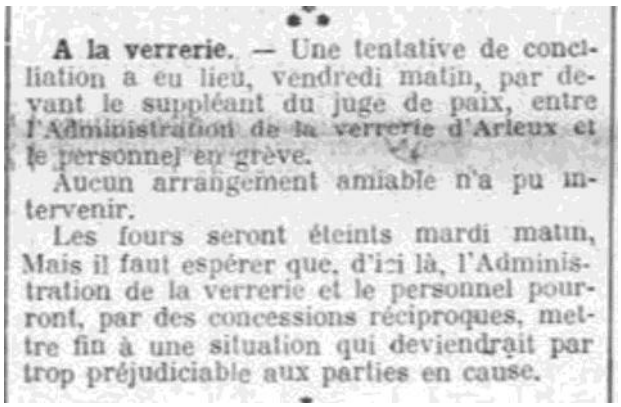
Bien qu'illégales, les grèves se multiplient durant la seconde moitié du XIXème siècle et conduisent souvent à des affrontements violents avec les forces de l'ordre. Sous le gouvernement Clemenceau (1906-1909), elles connaissent un pic, avec le record de 438 000 grévistes.

En 1833 10 000 ouvriers des mines d'Anzin entament une grève de 56 jours, pour s'opposer à une baisse de leur salaire. Ils reprendront le travail sans avoir obtenu satisfaction. Cette grève connue sous le nom d'*émeute des quatre sous* inspirera à Zola son Germinal.
Comme toujours en France, c'est après avoir laissé une situation dégénérer que l'Assemblée légifère : la loi Ollivier autorise la grève le 25 mai 1864. En 1884 la loi Waldeck-Rousseau autorise la création des syndicats professionnels.

Légales ou non, les grèves se multiplient : celle des ouvriers des usines textiles de Fourmies en 1891 reste connue pour sa répression sanglante (neuf morts et trente cinq blessés).
Il y en a bien d'autres, et beaucoup se terminent mal car l'interdiction d'entraver la liberté du travail des non-grévistes, maintenue par la loi Chapellier, est rarement respectée.

Dans notre région, en 1907, ce sont les carriers-puisatiers-mineurs du syndicat de Chevreuse qui déclenchent une grève en Seine-et-Oise. Le 30 juillet 1908 au cours d'un affrontement avec l'armée quatre grévistes sont tués et 200 sont blessés (ainsi que 69 parmi les forces de l'ordre). En 1912 les terrassiers de Trappes se mettent à leur tour en grève.

Rambouillet n'est pas à l'abri des revendications ouvrières : en 1926 les ouvriers de la verrerie d'Arleux (boulevard Voirin), pourtant citée en exemple pour sa politique sociale, se mettent en grève, soutenus par les syndicats parisiens.



A la verrerie. — Une tentative de conciliation a eu lieu, vendredi matin, par devant le suppléant du juge de paix, entre l'Administration de la verrerie d'Arleux et le personnel en grève.

Aucun arrangement amiable n'a pu intervenir.

Les fours seront éteints mardi matin. Mais il faut espérer que, d'ici là, l'Administration de la verrerie et le personnel pourront, par des concessions réciproques, mettre fin à une situation qui deviendrait par trop préjudiciable aux parties en cause.

le Progrès de Rambouillet 11 sept 1926



Les verriers de Rambouillet ne reprendront le travail qu'avec des salaires meilleurs.

Depuis trois mois, nos camarades verriers, de Rambouillet et environs, mènent une âpre lutte. En dépit de plusieurs entrevues entre l'administrateur de la Société anonyme des verreries d'Arleux et de Rambouillet, d'une part, et l'organisation syndicale, d'autre part, aucune solution n'a pu aboutir.

Combien sont légitimes les revendications de nos camarades : ils demandent la garantie de la journée sur un salaire de base de 3 fr. 75 de l'heure, l'augmentation de 50 % pour les malheureuses ouvrières emballeuses, qui gagnent un salaire dérisoire, à savoir : 9 francs par jour pour neuf heures de travail !

l'Humanité du 30 oct 1926

Ils reprennent le travail en février 1927, loin d'avoir obtenu tout ce qu'ils espéraient, mais sans pouvoir supporter plus longtemps l'absence de revenu.

En mai 1936, la victoire du Front Populaire aux élections législatives provoque un mouvement de grève dans tout le pays, avec occupation d'usine et paralysie de l'économie française. Les *accords Matignon* signés le 7 juin 1936 mettent en place le droit syndical, conduisent à des augmentations de salaires de 7 à 15% selon les branches professionnelles (12% en moyenne nationale), et chargent les conventions collectives de garantir des minimas selon les professions et les régions.
Cependant, les hausses de prix et la dévaluation du franc annulent vite l'effet de ces hausses sans parvenir à relancer l'économie. Le Front Populaire est renversé et le gouvernement Daladier, en 1938, revient sur plusieurs de ses réformes, pour *« remettre la France au travail »*.



Regarder le problème en face...

LE SALAIRE MINIMUM VITAL
pourtant supérieur au salaire moyen
EST LOIN D'ASSURER
... LE "MINIMUM VITAL"
et de compenser la hausse constante
du coût de la vie

Nous avons déjà dénoncé l'anomalie d'un salaire moyen, en Ille-et-Vilaine, très inférieur au salaire minimum vital, alors que, de par sa définition même et de par ses dispositions, de l'article 13 du décret-loi relatif à la famille, il devrait être établi, compte tenu des salaires effectifs payés aux adultes dans le commerce et l'industrie et notamment des salaires minima stipulés dans les conventions collectives.

Nous avons expliqué ainsi que, pour de multiples raisons, un salaire minimum ne peut pas être un salaire effectif normal.

Le serait-il que ce serait fort insuffisant et le généraliser serait généraliser la misère.

Pour ne point semer les embûches de polémique, il suffira de laisser parler les chiffres.

Voici pourtant les chiffres qui ont été établis, répétons-le, au 1er septembre 1941, par une commission mixte d'employeurs et d'employés :

La courbe des recettes n'arrive pas à rattraper la courbe des dépenses pour la seule nourriture.

A partir de 1939 les salaires sont bloqués. Le régime de Vichy introduit en 1941 la notion de « *salaire minimum vital* », dans le cadre de la Charte du travail, mais, comme le souligne *L'Ouest -Eclair* : *« Le salaire minimum vital […] est loin d'assurer le 'minimum vital'* ».

1950 : le SMIG

À la Libération, il faut restaurer au plus vite la négociation collective, tout en évitant que les salariés les plus fragiles soient laissés à la merci du marché du travail. La France est à reconstruire et il faut éloigner les ouvriers de la tentation du socialisme.

Les avancées du Front Populaire sont reprises et actualisées. Le *Salaire minimum national interprofessionnel garanti* (SMIG) est créé par la loi du 11 février 1950.
Avec le retour à la liberté des salaires, et la relance de la négociation entre syndicats et employeurs, c'est l'instauration d'un plancher fixe, qu'aucune négociation ne pourra désormais abaisser.

Le gouvernement espère qu'il pourra soutenir la consommation, et qu'il protégera les salariés, notamment dans les secteurs où le syndicalisme est faible.



Peut-on vivre
avec 9.500 fr. par mois?
Oui, dit le gouvernement
qui entend fixer à ce chiffre
LE SALAIRE MINIMUM GARANTI

L'Humanité, 6 janv. 1950

A quel niveau le fixer ? C'est au Conseil des Ministres de trancher, après avis de la Commission supérieure des conventions collectives, qui a analysé six mois d'opinions violemment opposées.

Il se tient le 23 août au château de Rambouillet sous la conduite du président Vincent Auriol et du président du Conseil, René Pleven. Le journal Carrefour (droite, tendance Gaulliste) ironise : aucun accord n'avait été trouvé avant le déjeuner, mais après avoir savouré le menu préparé par Mme Auriol : « *melon des Charentes au porto, suprême de turbot dieppoise, aiguillette de charolais flamande, petits choux farcis, pêche melba et fours glacés, arrosé d'un Château Climens 1937, d'un Chambertin 1938 et d'un Champagne cordon rouge Mumm 1939* » les ministres avaient eu une révélation : on peut très bien vivre en France avec très peu !



— Vedette d'un film qui fait du bruit : « Tempêtes sur l'Asie »...

— Replié dans des positions préparées à l'avance, mon colonel...

JULES
— Ministre d'Etat Néant...

entre la France et l'Allemagne ; seconde : ne pas s'endormir dessous...

ça immédiatement au gang le plus proche... Ça nous évitera des émotions.

— Pas très indiqué pour la croisade contre le bruit !

Le salaire minimum est fixé entre des choux farcis et une pêche melba

GRAND branle-bas de combat mardi matin à Rambouillet. Pour la première fois depuis deux ans, le président de la République tenait un Conseil des ministres au château. Peut-être pensait-il que, dans ce cadre historique et champêtre, les Excellences, qui avaient entre elles quelques difficultés, se montreraient plus accommodantes! En fait, le Conseil, qui devait épuiser son ordre du jour dans la matinée, dut poursuivre ses travaux l'après-midi, et M. Vincent Auriol, soucieux de ne pas partir en vacances sans qu'ait été fixé le fameux salaire minimum, ne prit l'avion pour sa bonne ville de Muret qu'en fin de soirée.

Notons en passant, pour les amateurs de précision, que Muret n'est pas comme l'ont écrit certains de nos confrères, la ville

socialistes, ils ne leur avaient pas non plus donné un acquiescement sans réserves. Or, l'heure était venue d'arrêter des chiffres.

La veille, à Matignon, quatre

par mois du salaire minimum pour Paris. Mais M. Petsche, soutenu par M. Edgar Faure et doublé par M. Buron, avait soulevé tant d'objections qu'on avait dû rappeler M. Guy Mollet de Strasbourg, en toute hâte.

Quand on vous le disait...

Nous passions pour des empêcheurs de danser en rond quand nous affirmions que les deux mémorandums français sur le réarmement avaient produit le plus désastreux effet aux Etats-Unis. Or, aujourd'hui, à l'occasion de la décision, prise par le gouvernement, d'envoyer un bataillon de « volontaires » en Corée, la vérité ne fait jour et c'est le

UN MENU SALUTAIRE

Aussi, les esprits étaient-ils assez tendus quand la discussion reprit dans la grande salle du château. Et, durant la matinée, la discussion n'avança guère.

Mais, à midi, le gouvernement alla rendre hommage au menu préparé par Mme Auriol :

Melon des Charentes au porto
Suprême de turbot dieppoise
Aiguillette de charolais flamande
Petits choux farcis
Pêche Melba
Fours glacés

montrait le bout de l'oreille (si l'on peut dire) en déclarant, par la plume de M. Pierre Commin, qu'il y aurait lieu de prendre des mesures « peu compatibles avec le libéralisme ». C'était donner du crédit aux propos de méchantes langues qui racontaient que les socialistes se faisaient sciemment les artisans d'une augmentation des prix pour justifier un recours au dirigisme dont ils portaient le deuil. Mais le président

tion de Corée. Les socialistes firent la grimace. Comment expliquer aux militants de la S.F.I.O. qu'il faut envoyer des soldats français se battre pour la reconquête du 38e parallèle alors que les derniers congrès ont tacitement condamné l'envoi de troupes en Indochine ? Pauvre l'infatigable docteur Boutbien qui fait actuellement du tourisme dans les environs de Saigon en revenir converti ! Par ailleurs, de quelles

des communistes détenus sur le territoire du protectorat. Et ce fait n'aurait pas été étranger à la mesure exceptionnelle dont vient de bénéficier ce condamné à la prison perpétuelle.

Il se peut aussi que la récente élection de son défenseur, Me Chresteil, promu l'été prochain au bâtonnat, ait facilité les choses...

EN AVANT, POUR LA VERITE !

Les pouvoirs publics n'ont pas de chance avec les poursuites qu'ils engagent contre les communistes. On se rappelle les déboires de M. Bidault à Brest où le tribunal correctionnel refusa de juger la camarade députée Marie Lambert, poursuivie en flagrant délit. M. Pleven vient de connaître une déconvenue analogue avec le tri-

Et c'est donc à Rambouillet que le premier SMIG horaire a été fixé à 64 francs « *pour la région de France où la vie est la moins chère* » et à 78 francs pour la région parisienne.

Il est intéressant de souligner le rôle qu'a ainsi joué la bonne chère rambolitaine dans l'avancée du droit social français !

> Un SMAG (salaire minimum agricole garanti) est également créé pour tenir compte des facteurs d'existence propres à la vie rurale de l'époque (coût inférieur du logement, accès direct aux denrées alimentaires, etc.). Il sera confondu en 1968 avec le SMIG, les conditions de vie rurale s'étant suffisamment rapprochées des conditions urbaines.

La presse financière annonce le chaos : les employeurs ne pourront jamais supporter une telle hausse !
Ils le pourront.
En 1952 la loi du 18 juillet introduit un mécanisme d'indexation automatique : une inflation de 5% déclenche une hausse des salaires équivalente.

Les syndicats s'insurgent : certes, prix et salaires augmentent, mais « *les prix prennent l'ascenseur et les salaires, l'escalier* ». Et l'instauration de ce mécanisme n'aura-t-il pas pour effet d'empêcher des hausses méritées plus fortes ?

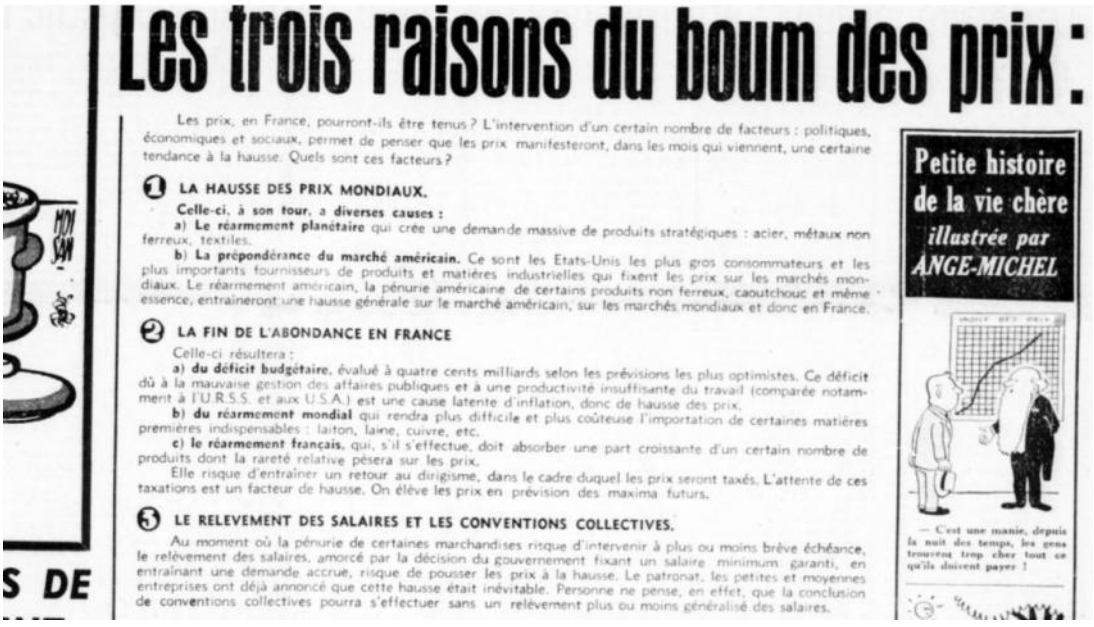


Les revendications salariales atteignent leur maximum en 1968, quand, voyant le gouvernement affaibli par une révolte étudiante qu'il ne sait pas comment calmer, les syndicats provoquent la plus grande grève de notre histoire. A Rambouillet elle affecte notamment la Radiotechnique dont la main d'oeuvre est essentiellement féminine.
Désorienté, de Gaulle laisse finalement son premier ministre Pompidou signer les accords de Grenelle : le SMIG augmente de 35%.
Le mécanisme du SMIG est ainsi remis en cause, et, alors que la France ignore que ses 30 années économiques les plus *glorieuses* sont sur le point de se terminer, le SMIG devient SMIC pour *Salaire minimum interprofessionnel de croissance*.
Il est désormais indexé à la fois sur l'inflation et sur la hausse du salaire moyen – ce qui le rapproche mécaniquement du salaire médian.

Un mécanisme discuté

Je ne parlerai pas ici du SMIC ni de son évolution depuis 1970. L'idée était noble, portée par la santé de notre économie : il ne s'agissait plus seulement de garantir à chaque salarié qu'il conservera son pouvoir d'achat, malgré l'inflation, mais en plus de l'associer au développement économique de la nation. Et lorsque les hausses de salaire étaient trop importantes, l'Etat pouvait dévaluer le franc pour en annuler les effets !

Le SMIC a-t-il atteint ses objectifs ? Il fait en tous cas l'unanimité... contre lui ! En résumé les organisations patronales soulignent le coût du travail et les difficultés d'embauche. Les économistes libéraux déplorent le niveau trop élevé et l'indexation trop automatique. Les syndicats dénoncent l'insuffisance du pouvoir d'achat et le tassement des grilles salariales. Les associations de lutte contre la pauvreté rappellent que le SMIC est insuffisant pour vivre dignement. L'opposition dénonce les exonérations et le montant des aides que l'Etat accorde pour rendre le SMIC supportable à des entreprises qui ont perdu leur compétitivité.



Les trois raisons du boum des prix :

Les prix, en France, pourront-ils être tenus ? L'intervention d'un certain nombre de facteurs : politiques, économiques et sociaux, permet de penser que les prix manifesteront, dans les mois qui viennent, une certaine tendance à la hausse. Quels sont ces facteurs ?

1 LA HAUSSE DES PRIX MONDIAUX.

Celle-ci, à son tour, a diverses causes :

a) Le réarmement planétaire qui crée une demande massive de produits stratégiques : acier, métaux non ferreux, textiles.

b) La prépondérance du marché américain. Ce sont les Etats-Unis les plus gros consommateurs et les plus importants fournisseurs de produits et matières industrielles qui fixent les prix sur les marchés mondiaux. Le réarmement américain, la pénurie américaine de certains produits non ferreux, caoutchouc et même essence, entraîneront une hausse générale sur le marché américain, sur les marchés mondiaux et donc en France.

2 LA FIN DE L'ABONDANCE EN FRANCE

Celle-ci résultera :

a) du déficit budgétaire, évalué à quatre cents milliards selon les prévisions les plus optimistes. Ce déficit dû à la mauvaise gestion des affaires publiques et à une productivité insuffisante du travail (comparée notamment à l'U.R.S.S. et aux U.S.A.) est une cause latente d'inflation, donc de hausse des prix.

b) du réarmement mondial qui rendra plus difficile et plus coûteuse l'importation de certaines matières premières indispensables : laiton, laine, cuivre, etc.

c) le réarmement français, qui, s'il s'effectue, doit absorber une part croissante d'un certain nombre de produits dont la rareté relative pèsera sur les prix.

Elle risque d'entraîner un retour au dirigisme, dans le cadre duquel les prix seront taxés. L'attente de ces taxations est un facteur de hausse. On élève les prix en prévision des maxima futurs.

3 LE RELEVEMENT DES SALAIRES ET LES CONVENTIONS COLLECTIVES.

Au moment où la pénurie de certaines marchandises risque d'intervenir à plus ou moins brève échéance, le relèvement des salaires, amorcé par la décision du gouvernement fixant un salaire minimum garanti, en entraînant une demande accrue, risque de pousser les prix à la hausse. Le patronat, les petites et moyennes entreprises ont déjà annoncé que cette hausse était inévitable. Personne ne pense, en effet, que la conclusion de conventions collectives pourra s'effectuer sans un relèvement plus ou moins généralisé des salaires.

Petite histoire de la vie chère *illustrée par* **ANGE-MICHEL**

— C'est une manie, depuis la nuit des temps, les gens trouvent trop cher tout ce qu'ils doivent payer !

Carrefour 23 août 1950 : des raisons encore bien actuelles, non ?

Et surtout, l'inflation qu'il s'agit de compenser par une hausse de salaire n'a pas la même réalité -et surtout pas le même ressenti- pour chacun de nous. Elle est calculée par l'INSEE à partir de l'évolution de prix d'un panier moyen unique de 1700 articles, (dans lequel le logement entre pour 15,3%, l'alimentation pour 14,9%, les services 51,9% etc.).



le Canard Enchainé du 7 août 1957 brocarde le panier mobile - dessin de Cesar

Or, comme toute moyenne, il est évident que ce panier ne correspond à la consommation d'aucun d'entre nous. L'inflation est donc plus forte pour un actif que pour un retraité, pour un locataire que pour un propriétaire (dont les remboursements d'emprunts sont d'ailleurs curieusement ignorés), pour un parisien que pour un rural, et selon le mode de vie de chacun.
Personnellement, il ne me semblait donc pas scandaleux de proposer que certaines retraites ne soient pas indexés de la même façon que les salaires, mais je ne veux pas m'aventurer sur ce terrain miné !



En fait, je ne vois qu'une seule solution pour que les 36 candidats actuels à la présidence parviennent à un accord sur l'évolution du SMIC : qu'ils viennent déjeuner à Rambouillet.

Christian Rouet
novembre 2026